



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.06

Annule et remplace la
délibération

2025.03.04.07

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE**

MAIRIE

**FONDS DE
CONCOURS CAUX
SEINE
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Septembre 2025**

2025/86

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COURSEAU Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'annuler la délibération 2025.03.04.04 relative aux travaux de rénovation énergétique de la Mairie du 3 avril 2025.

En effet, la commune pourrait bénéficier également d'un fond de concours pour la réalisation de travaux énergétiques attribué par Caux Seine Agglomération.

EXPOSE :

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal l'avant-projet détaillé des travaux de rénovation énergétique pour le bâtiment Mairie.

- Désamiantage
- Remplacement de la couverture
- Remplacement de menuiseries extérieures
- Isolation des murs
- Remplacement des plafonds suspendus et isolation
- Revêtement des sols
- Travaux de peinture
- Suppression chaudière fioul et installation d'une pompe à chaleur/VMC/panneaux photovoltaïques raccordés avec l'installation qui sera faite à l'école maternelle.

Le coût prévisionnel des travaux pour la Mairie s'établit comme suit :

Honoraires – MOE	24 180.00€
Etudes préalables	633.30€
Audits énergétiques	526.72€
TOTAL AUTRES FRAIS € HT	25 340.03€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250916-2025110906bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.06

*Annule et remplace la
délibération
2025.03.04.07*

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE**

MAIRIE

**FONDS DE
CONCOURS CAUX
SEINE
AGGLOMERATION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250916-2025110906bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025
Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



N°	Lots	MAIRIE	AGENCE POSTALE
01	Démolition – Gros œuvre		700.00€
02	Charpente – Couverture	54 600.00€	
03	Menuiseries Extérieures	1 200.00€	
04	Platerie sèche – Menuiseries intérieures	28 400.00€	11 500.00€
05	Plafonds suspendus	11 100.00€	3 200.00€
06	Carrelage		1 400.00€
07	Peinture – Sols souples	13 200.00€	4 300.00€
	Sous total lots architecturaux	108 500.00€	21 100.00€
09	Plomberie - Sanitaires		
10	Chauffage – Ventilation	30 000.00€	
11	Electricité	26 400.00€	
	Sous total lots techniques	56 400.00€	0.00€
	TOTAL DES TRAVAUX € HT	164 900.00€	21 100.00€

TOTAL HT DES ETUDES & TRAVAUX MAIRIE : 211 340.03€

RECETTES SOLLICITEES & ATTENDUES

La commune sollicite le concours :

- du Département qui pourrait participer à hauteur de 30% du montant HT des travaux auxquels pourrait s'ajouter des bonifications liées aux économies d'énergies (40% du montant de la subvention accordée).
- de l'Etat au titre des subventions fonds verts pour un montant de 52 800.00€ soit 25% du montant du projet HT (accord de subvention obtenu).
- De Caux Seine Agglomération au titre du fonds de concours pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique à hauteur de 27 500.00€.

Monsieur Le Maire propose de :

- Valider l'avant-projet détaillé
- Solliciter le fonds de concours de Caux Seine Agglomération à hauteur de 27 500.00€.
- L'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **VALIDE** l'avant-projet détaillé ci-dessus exposé
- **CHARGE** M. Le Maire à solliciter le fonds de concours de Caux Seine Agglomération selon le détail ci-dessus énuméré.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard LAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN